



# BUDGET PRIMITIF 2019

## RAPPORT DE PRESENTATION

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>L’EQUILIBRE GENERAL DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019</b> .....	5
<b>CHAPITRE I : LES RESSOURCES</b> .....	7
<b>I. LES RESSOURCES FISCALES</b> .....	7
A. Les impôts économiques.....	7
B. La fiscalité ménage.....	10
<b>II. La dotation globale de fonctionnement</b> .....	12
<b>III. Le fonds de péréquation sur les ressources intercommunales et communales (FPIC)</b> .....	12
<b>IV. Les subventions d’investissement</b> .....	13
<b>CHAPITRE II : LES DEPENSES</b> .....	14
<b>I. Les charges financières</b> .....	14
<b>II. Le budget de moyens et la gestion du patrimoine</b> .....	15
A. Le Budget de moyens .....	15
B. La Gestion du patrimoine.....	16
C. Les fonds de concours .....	16
<b>III. Les attributions de compensations</b> .....	16
<b>IV. Les politiques statutaires</b> .....	17
A. Le développement économique.....	17
B. La jeunesse .....	18
C. L’environnement .....	20
D. La brigade bleue .....	20
E. La gestion des déchets .....	21

F. L'éclairage public.....	22
G. La culture.....	22
H. Le Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal .....	22
I. L'aménagement de l'espace.....	23
J. Le numérique.....	23
K. L'action sociale .....	24
<b>V. La politique de communication .....</b>	<b>26</b>
<b>CAHPITRE III : LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE .....</b>	<b>27</b>

## INTRODUCTION

La communauté de communes du Pays de Mormal est un Etablissement public de coopération intercommunale régi par l'article L. 5214 et suivants du CGCT. Elle exerce en lieu et place de ses Communes membres des compétences sur l'ensemble des 53 communes qui la composent.

La communauté de communes est un établissement public administratif à fiscalité propre.

Comme tous les établissements publics, l'EPCI est régi par le principe de spécialité. Il ne peut donc intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées ou déléguées conformément aux règles posées par l'article L. 5210-4 du code général des collectivités territoriales (principe de spécialité fonctionnelle) et à l'intérieur de son périmètre (principe de spécialité territoriale). Il ne peut donc intervenir, ni opérationnellement, ni financièrement, dans le champ de compétences que les communes ont conservé.

La communauté de communes dispose donc de statuts approuvés par la préfecture, et qui lui confèrent des compétences dans certains domaines.

Comme les collectivités territoriales, les communautés de communes doivent programmer leurs dépenses et recettes dans un budget primitif après avoir réalisé un débat d'orientations budgétaire.

La loi NotRe (nouvelle organisation territoriale de la République) impose désormais la rédaction d'une note synthétique du budget à destination des administrés.

Le présent document présente les prévisions de dépenses et de recettes réalisées par les services de la CCPM pour l'année 2019, et explique de manière synthétique le Budget primitif 2019 qui est proposé au conseil communautaire.

## L'EQUILIBRE GENERAL DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

Chapitres	Charges réelles Fonctionnement
011 - Charges à caractère général	8 138 252,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 136 156,00
014 - Atténuations de produits	6 638 676,00
65 - Autres charges de gestion courante	716 736,00
66 - Charges financières	385 230,00
67 - Charges exceptionnelles	388 530,00
023 – Virement à la section d'investissement	660 316,98
042 – Opérations d'ordre	742 451,02
<b>Total général</b>	<b>20 806 348,00</b>

Chapitres	Recettes réelles Fonctionnement
013 - Atténuations de charges	10 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 236 900,00
73 - Impôts et taxes	15 820 581,00
74 - Dotations, subventions et participations	3 270 846,00
76 - Produits financiers	468 021,00
<b>Total général</b>	<b>20 806 348,00</b>

Chapitres	Dépenses Investissement
16 - Emprunts et dettes assimilées	976 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	145 368,00
204 - Subventions d'équipement versées	405 977,00
21 - Immobilisations corporelles	3 101 339,00
020 – Dépenses imprévues	101 225,00
4581 – Opérations sous mandat	419 256,00
<b>Total général</b>	<b>5 149 665,00</b>

Chapitres	Recettes Investissement
10 - Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	3 227 641,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	658 816,98
040 – Opérations d'ordre	742 451,02
4582 – Opérations sous mandat	419 256,00
<b>Total général</b>	<b>5 149 665,00</b>

## CHAPITRE I : LES RESSOURCES

### I. LES RESSOURCES FISCALES

#### A. Les impôts économiques

##### 1. *La Cotisation foncière des entreprises (CFE)*

La cotisation foncière des entreprises est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Depuis l'année 2014 et jusque 2017, la matière imposable de la CC du Pays de Mormal progresse, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Année	bases	Taux d'évolution
2014	7 000 362	
2015	7 216 027	+ 3,08%
2016	7 277 883	+ 0,86%
2017	7 958 028	+ 9,35%
2018	6 948 700 <sup>1</sup>	<b>-12,68%</b>

L'année 2018 a été marquée par l'absence de la société GRT GAZ dans les bases d'impositions de la collectivité. Cette anomalie sera corrigée au cours de ce mois de décembre 2018.

---

<sup>1</sup> Bases notifiées par les services fiscaux (en cours de correction)

Les services de l'Etat communiquent à la collectivité, chaque année, des simulations portant sur des bases prévisionnelles de l'année suivante des établissements dominants du territoire qui, bien évidemment, ont un caractère provisoire, puisqu'il y a toujours un risque de cessation d'activité ou de restructuration avant la fin de l'année.

Ces simulations permettent d'envisager pour 2019 une évolution plutôt favorable des bases sur les établissements dominants.

En considérant, par souci de prudence, que les bases d'imposition des établissements restent à leur niveau de l'année 2018, on peut estimer à 2 410 000 € le produit de CFE pour l'année 2018.

## 2. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). La CVAE est due par les entreprises, ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée, qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires hors taxe, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. Le montant de la CVAE est calculé en fonction de la valeur ajoutée produite.

Année	Produit	Taux d'évolution
2014	1 125 952	
2015	1 078 041	- 4,22%
2016	1 086 737	+ 0,81%
2017	1 090 784	+ 0,37%
2018	1 073 502	-1,58%

La CCPM est en présence d'une recette qui évolue de manière particulièrement erratique, soit à la hausse, soit à la baisse, sans aucune maîtrise de la matière imposable, en l'absence de toutes indications fournies par les services de l'Etat. Cela s'oppose à la sécurisation des ressources et ne simplifie pas la vision pluriannuelle des ressources communautaires.

Pour 2019, les services de l'Etat nous ont transmis un produit estimé de 978 062 € (Ce montant n'est qu'une estimation pouvant évoluer du fait des changements de situation intervenant au 1er janvier 2019 et des régularisations intervenant au cours du dernier trimestre 2018, ce dernier n'ayant pas été pris en compte afin de réaliser cette simulation).



### 3. Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

En Complément de la Contribution Economique Territoriale, certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) sont redevables des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux dont les taux sont fixés par l'Etat.

En 2018, la CCPM aura perçu pour les équipements situés sur son territoire un produit de 300 625 € réparti de la manière suivante :

- 70% des IFER relatives à l'éolien, soit 52 290 € ;
- 50% des IFER relatives au photovoltaïque, soit 598 € ;
- 100% des IFER relatives aux transformateurs électriques, soit 14 436 € ;
- Les 2/3 des IFER relatives aux stations radioélectriques soit 78 584 € ;
- 100% des IFER relatives au gaz (transport et compression) et produits chimiques (transport) soit 154 718 €.

Pour 2019, La CC du Pays de Mormal devrait voir ces recettes augmenter avec la prise en compte des éoliennes de Louvignies-Quesnoy et Englefontaine. Par souci de prudence, le montant inscrit en recettes s'élève à 301 000 €.

### 4. La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup>, et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).

Le taux de cette taxe est fixé au niveau national et varie en fonction du chiffre d'affaires au m<sup>2</sup>. Le produit perçu en 2018 s'élève à 347 727 € soit une diminution de 8,93% par rapport à 2017. Mais cette baisse était prévisible car un dispositif avait été mis en place uniquement en 2017. Celui-ci consistait à verser un acompte de 50% de l'année suivante pour les établissements dont la surface est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>.

Pour 2019, en l'absence de toute indication sur l'évolution de cette taxe, il s'avère prudent de retenir le produit global perçu en 2018, soit 348 000 €.

## B. La fiscalité ménage

### 1. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

La Communauté de Communes du Pays de Mormal a fait le choix de n'augmenter aucun taux d'imposition. La variation des recettes est donc directement liée à « l'effet base ».

Année	Base	Produit	Taux d'évolution
2016	29 203 294	1 042 557	
2017	30 226 667	1 079 092	+ 3,50%
2018	31 105 213	1 112 652	+3,11%

En 2018, le nombre de contribuables sur le territoire s'élève à 17 397. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 16 437 contribuables « Personne physique » pour un produit perçu de 794 345 € ;
- 960 contribuables « Personne morale » pour un produit perçu de 318 307 €.

Le nombre de contribuables et la révision annuelle des valeurs locatives représentent les variables d'ajustement pour l'année 2019. Nous estimons une variation de la matière imposable à hauteur de 0,5% ce qui nous amène à un produit estimé de 1 116 000 €.

### 2. La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNPB)

Le taux de TFNPB de la CCPM s'élève à 7,96%. L'estimation du produit pour l'année 2019 s'élève à 276 550 €.

Il faut préciser également que L'article 1519 I du code général des impôts institue au profit des EPCI à fiscalité propre, une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le produit de cette imposition est obtenu en appliquant, chaque année, aux bases imposables, la somme des taux départemental et régional de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2010 sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale, multipliée par un coefficient de 1,0485 pour tenir compte de la réduction des frais d'assiette et de recouvrement. Les taux de référence utilisés pour le calcul de la taxe sont figés. Les bases prévisionnelles d'imposition de cette taxe additionnelle pour 2018 ne sont pas encore connues et il apparaît prudent de reconduire pour 2019 Le produit de l'année précédente, soit 84 328 €.

### 3. La Taxe d'Habitation (TH)

Le taux de la collectivité s'élève à 14,91%. Pour la CCPM, les recettes de TH 2018 s'élèvent à 5 174 047 €. La variation de + 70 015 € par rapport à 2017 s'explique principalement par l'augmentation du nombre de contribuables (résidences principales) qui est passée de 19 465 à 19 679.

Nous estimons les recettes de TH pour 2019 à 5 200 000 €.

	2016	2017	2018
Produit N-1	5 093 284 €	5 000 763 €	5 104 032 €
Effet base	92 521 €	103 269 €	70 015 €
Effet taux	0 €	0 €	0 €
Produit	5 000 763 €	5 104 032 €	5 174 047 €

### 4. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le taux de TEOM reste figé pour l'année 2019 et s'élèvera à 14,5%. Comme, pour les taxes précédentes, nous avons pris en compte la revalorisation des bases ce qui nous amène à un produit 2019 estimé à 4 200 000 €.

### 5. La taxe GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale. Pour 2019, le produit est identique à l'année précédente, soit 395 969 €

## II. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité : elle est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI ;
- la dotation de compensation : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019(e)
Dotation d'intercommunalité	1 524 057	1 463 383	1 065 740	915 945	831 068	<b>915 945</b>
Dotation de compensation	1 695 167	1 658 171	1 626 084	1 580 899	1 547 887	<b>1 580 899</b>
<b>total DGF</b>	<b>3 219 224</b>	<b>3 121 554</b>	<b>2 691 824</b>	<b>2 496 844</b>	<b>2 460 483</b>	<b>2 496 844</b>

La réforme de la DGF pourrait être favorable à la CC du Pays de Mormal. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons des recettes équivalentes à celles de 2017.

## III. Le fonds de péréquation sur les ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC mis en œuvre à compter de 2012, est un dispositif de péréquation horizontale qui consiste à prélever des ressources sur les territoires les mieux dotés en potentiel fiscal et revenus par habitants. En 2018, le montant net revenant à l'ensemble intercommunal constitué de la CCPM et de ses 53 communes membres s'élève à 1 363 944 € avec une répartition en fonction des dispositions du droit commun, et conformément au pacte financier et fiscal, à hauteur de 460 555 € en faveur de la CCPM et de 903 389 € en faveur des communes membres.

Les données relatives à 2019 ne seront notifiées qu'en juin prochain. Néanmoins, nous prévoyons une stagnation du produit. Celui-ci devrait s'élever à 460 555 € pour la CCPM.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019(e)
CCPM	282 449	457 058	440 746	432 798	460 555	<b>460 555</b>
Communes	604 150	731 006	1 008 175	929 794	903 389	<b>903 389</b>

#### IV. Les subventions d'investissement

Les subventions inscrites au budget s'élèvent à 3 227 k€. Elles concernent principalement 3 projets en cours de réalisation :

- Le Village d'artisans « La Vallée de l'Aunelle » à Wagnies le Grand : aide régionale d'un montant de **2 000 000 €** au titre des projets d'investissement de la PRADET ;
- La Vélouroute : financement de la vélouroute entre le Valenciennois et Maubeuge sur la CC du Pays de Mormal. Subvention de la Région Hauts-de-France au titre de la politique des Vélouroutes et Voies Vertes à hauteur de **465 391 €** ;
- Valorisation de la Forêt de Mormal : octroi d'une subvention de **500 000 €** par le Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux Projets Territoriaux Structurants.

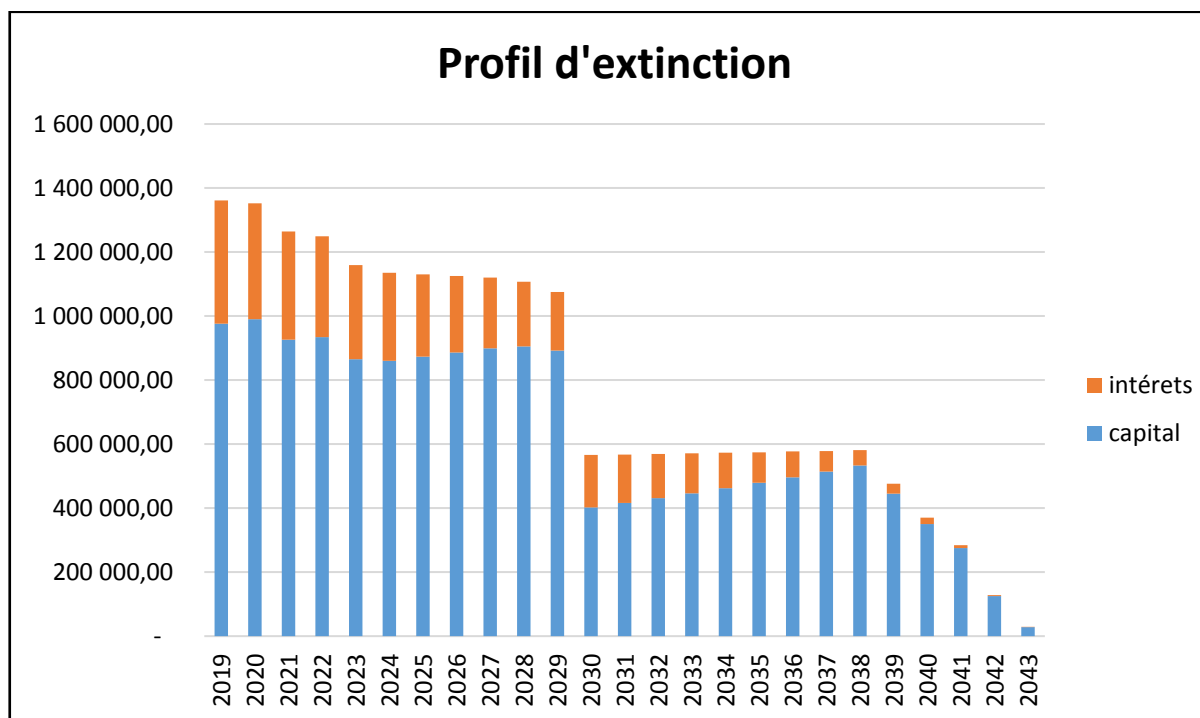
Le solde des subventions concerne les recettes liées à la Trame Verte et Bleue et au dispositif TEPCV.

## CHAPITRE II : LES DEPENSES

### I. Les charges financières

La charge de la dette est constituée, au début de l'année 2019, de 11 contrats de prêt et le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'établit à **15 414 409 €** soit 311 € par habitant.

Le portefeuille de dette ne comprend plus aucun emprunt à risque (emprunt dit « toxique ») puisqu'ils sont tous à taux fixe. Tous les contrats d'emprunt de la CCPM sont classés en A1 selon la charte Gissler.



L'annuité 2019 s'établit à 1 342 674 € répartis entre le remboursement de la dette en capital et les intérêts pour des sommes respectives de 976 196 et 385 226 Euros.

## II. Le budget de moyens et la gestion du patrimoine

Ce budget regroupe l'ensemble des besoins financiers liés à la gestion du personnel de la CCPM, à l'exercice des fonctions électives, à l'équipement et au fonctionnement des services.

### A. Le Budget de moyens

#### i. Les charges de personnel

La maîtrise des charges de personnel constitue l'un des axes majeurs du travail d'optimisation de la dépense publique.

Les décisions gouvernementales (réduction des contrats aidés) ont eu un impact direct sur l'organisation des services de la collectivité. Le secteur le plus touché est celui des déchetteries. Plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2018 afin de pallier à cette perte d'effectif. Pour 2019, les nouveautés concernent la MSAP (Maison de Service Au Public) avec le transfert d'un agent de la commune de Landrecies vers la CC du pays de Mormal et l'inscription de crédits pour le recrutement de 2 personnes au sein du service numérique (sous réserve de cofinancements des postes).

Une fois pris en compte ces mouvements et le Glissement Vieillesse Technicité, le montant des charges correspondantes s'élève à 3 136 156 €uros soit une augmentation par rapport au budget précédent de 2,18%.

#### ii. Les indemnités d'élus

Le montant des dépenses relatives aux indemnités des élus s'établit à 117 200 €uros. Ce budget est identique aux années précédentes.

#### iii. Les autres dépenses de moyens

Elles concernent les dépenses de fonctionnement de l'institution (fonctionnement général) et intègrent les frais d'organisation des séances du conseil communautaire.

La CCPM continuera également à renforcer ses relations partenariales avec les adhésions aux syndicats mixtes tels que le Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis, le SCOT Sambre-Avesnois, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, etc.

Le montant total des crédits qu'il est nécessaire d'inscrire s'élève à la somme de 651 650 €.

## B. La Gestion du patrimoine

Le suivi et l'entretien du patrimoine dont la CCPM est aujourd'hui, propriétaire ou locataire ou qui lui a été mis à disposition dans le cadre de l'exercice de ses compétences nécessitent de doter le budget 2019 d'une enveloppe de crédits de 654 300 €uros. Parmi les investissements, on peut citer l'acquisition d'une chaudière bois ou encore des panneaux solaires.

## C. Les fonds de concours

Une délibération concernant un fonds de soutien en investissement aux communes sera présentée au conseil communautaire du 20 décembre 2018. Il est proposé d'allouer 200 000 € au budget ; les critères d'éligibilité et les modalités d'attribution seront validés en assemblée des maires en 2019.

## III. Les attributions de compensations

L'attribution de compensation est calculée en tenant compte du produit réel de Taxe Professionnelle perçu par les communes l'année précédant leur intégration à la CCPM diminuée du cout des charges transférées. C'est la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges qui évalue ce coût.

Les attributions de compensation pour 2019 s'élèvent à 6 329 660 € et sont répartis de la manière suivante :

- 6 361 000 € versés aux communes membres ;
- 31 340 € versés à la CCPM (attribution de compensation négative).

Il convient de rappeler qu'une ponction est effectuée sur ces attributions pour les communes adhérentes au service commun ADS (Autorisation des Droits du Sol).



#### IV. Les politiques statutaires

##### A. Le développement économique

La Communauté de Communes du Pays de Mormal a fait du développement économique sa priorité.

A ce jour, 5 zones d'activités, réparties sur l'ensemble du territoire, sont déclarées d'intérêt communautaire par la CCPM. La zone d'activités de la Vallée de l'Aunelle, située à Wagnies le Grand, est actuellement en cours d'aménagement. D'une superficie de 4 hectares, elle est idéalement située entre les agglomérations de Valenciennes et Maubeuge et permettra d'accueillir à terme 9 entreprises suite à la vente des lots libres.

Sur la zone d'activités de la Vallée de l'Aunelle, Les travaux du Village ont débuté au cours de cette année 2018. Les cellules qui composent le village seront destinées à des activités de services, tertiaires et artisanales. Les entreprises pourront avoir accès à une salle de conférences qui sera équipé pour des réunions, des formations mais également des présentations de produits. La Région Hauts-de-France accompagne le projet à hauteur de 2 000 000 €.

La CCPM poursuivra son dispositif d'aides aux entreprises et interviendra également dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). L'action du FISAC se traduit par le versement de subventions aux artisans et commerçants. Le FISAC finance des actions de fonctionnement (vitrophanie, observatoire des locaux vacants, développement du e-commerce, carte de fidélité à l'échelle du territoire) ou d'investissement (rénovation des façades, mise en accessibilité des locaux, modernisation des tournées alimentaires).

L'année 2018 a été marquée par la validation de la nouvelle usine Refresco. La CC du Pays de Mormal participera en réalisant une voirie de desserte de nouvelles activités industrielles : le coût estimé du projet s'élève à 1 740 078 € TTC.

Pour l'ensemble de la compétence en matière de développement économique les crédits budgétaires s'établissent à :

##### ➤ Budget Primitif 2019

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	454 813	1 908 078
Recettes	-	2 000 000

La part dédiée au budget annexe ZAC de Wagnies le Grand dans le budget Développement économique représente 383 530 € en fonctionnement. Les aides aux entreprises et le dispositif FISAC représentent 160 000 €.

➤ Budget Annexe ZAC de Wargnies le Grand 2019 (hors Village Artisans)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	767 060	383 530
Recettes	767 060	383 530

Les travaux de la ZAC s'achèvent et les premières cessions de lots ont eu lieu au cours de l'année 2018. Elles vont se poursuivre au cours du nouvel exercice.

Le financement du budget annexe s'obtient par :

- Un virement interne qui s'impute en section de fonctionnement du budget principal ;
- Une avance, qui s'impute en section d'investissement du budget principal et qui constitue une dépense provisoire de ce même budget.

B. La jeunesse

i. Les ALSH

Depuis 2014, la collectivité poursuit son objectif de proposer un mode de loisirs aux enfants du territoire. Les ALSH ont lieu dans les villes de Bavay, Gommegnies, Landrecies, La Longueville, Le Quesnoy, Maroilles, Poix du Nord, Villereau, Villers-Pol et Wargnies le Grand. Il est prévu environ 25 000 « journées-enfant » avec un coût maximum de 6,50 € par jour et par enfant (pour les activités). Toujours dans le but d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, notamment lors de leurs séjours en camping, les crédits nécessaires ont été inscrits afin d'acquérir du matériel et des tentes de réception.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	638 189 <i>dont personnel animation</i>	20 000
Recettes	354 000	-

Les recettes estimées pour 2019 s'élèvent à 354 000 €. Le principal financeur est la CAF à hauteur de 125 000 €. Le solde correspond aux produits des services (participations).

*ii. Les séjours*

La collectivité a mis en place deux séjours pour les adolescents du territoire. Le premier a lieu pendant les vacances d'hiver (février) avec comme destination l'Italie et concerne 140 enfants, le second se déroule pendant la période estivale et permet d'emmener 120 enfants en Espagne. Les crédits nécessaires pour la réalisation de cette action s'élèvent à 196 700 €.

	Fonctionnement
Dépenses	247 796 <i>dont personnel animation</i>
Recettes	123 000

Les recettes estimées pour 2019 s'élèvent à 123 000 €uros. Le principal financeur est la CAF à hauteur de 59 000 €. Le solde correspond aux produits des services (participations).

*iii. Les transports piscine*

La Communauté de Communes du Pays de Mormal prend en charge le financement des transports piscine pour les écoles primaires de la CCPM. Le montant inscrit au budget pour le cout des transports en 2019 s'établit à 100 000 €. Cela représente 635 transports.

*iv. Le RAM*

Le RAM intercommunal dispose à ce jour de deux antennes (Le Quesnoy et Landrecies) en attendant l'ouverture s'un site supplémentaire sur Bavay. Le Relais Assistants Maternels poursuivra en 2019 ses actions telles que l'information auprès des familles et des professionnels (ou futurs professionnels), la réalisation de séances d'éveils ou encore des actions de professionnalisation auprès des assistants maternels et des gardes à domicile.

Pour l'ensemble de ces actions les crédits budgétaires 2019 s'établissent à 21 120 €. Les recettes estimées pour 2019 s'élèvent à 71 784 €uros provenant exclusivement de la CAF.

### C. L'environnement

La Trame Verte et Bleue (TVB) et l'entretien des haies sont deux actions importantes du service Environnement qui perdureront en 2019.

L'objectif de la TVB est de redessiner le paysage bocager de notre territoire en favorisant la replantation de haies, d'arbres (fruitiers ou bocagers) et la restauration de mares prairiales. Les plantations et les travaux sont réalisés par un professionnel choisi par la CCPM dans le respect du Code des Marchés publics. Cette action est financée partiellement par la Région.

L'entretien des haies est réalisé en partenariat avec le Département (financement à hauteur de 40 %) et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Plus de 700 kilomètres de haies bocagères sont entretenues chaque année.

Cette année, la CC du Pays de Mormal souhaite inciter les habitants du territoire à faire l'acquisition d'un récupérateur d'eau en participant à hauteur de 50% du prix d'achat (plafonné à 100 € TTC).

Un projet d'aide à l'acquisition de vélos électriques pour favoriser la transition écologique sera aussi étudié en 2019. Une fiche mobilité a été inscrite dans le contrat de transition écologique et ce type de projet pourrait faire l'objet de financements importants de la part de l'Adème et de LEADER. Cette action ne sera engagée qu'en cas de co-financement.

Les crédits budgétaires alloués sont les suivants.

Dépenses	BP 2019
Fonctionnement (hors personnel)	145 000
Investissement	170 000

### D. La brigade bleue

Une fois terminé le rattrapage d'entretien sur les 250 kilomètres de cours d'eau du territoire et la remise en conformité de la rivière, la brigade bleue s'attèle à l'entretien régulier. Telles sont les missions confiées et réalisées par ce service. Depuis 2018, est venu s'ajouter le volet « Prévention des Inondations » suite à la prise de compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Il faut également noter que la modification des statuts (délibération 54 2018) permet désormais à la CC du Pays de Mormal d'intervenir à la demande des communes membres dans le cadre de l'érosion des sols (réalisation d'une étude).

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (hors personnel)	23 813	419 256
Recettes		419 256

#### E. La gestion des déchets

La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est une compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La gestion des déchets est le budget le plus conséquent de la CCPM. Il est important de rappeler que 100% des habitants de notre territoire ont accès à la collecte sélective en porte à porte, et sont donc tous équipés de bac de collectes. La collecte des déchets ménagers est réalisée une fois par semaine. Ces ordures sont ensuite acheminées au SMIAA (Syndicat Mixte d'Incinération de l'Arrondissement d'Avesnes). Concernant le tri sélectif, le rythme de la collecte est identique à celui des déchets ménagers. Les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés vers le centre de tri Recyclage des Vallées à Hautmont. La Communauté de Communes du Pays de Mormal dispose sur son territoire de 4 déchetteries (Bavay, Landrecies, Poix du Nord et Le Quesnoy). Les déchets spécifiques déposés dans ces déchetteries et non pris en charge par la collecte en porte à porte sont ensuite acheminés vers les filières de traitements ou de valorisation adaptées. Il est à noter qu'en 2019, des crédits sont inscrits pour une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) afin d'estimer le coût de la mise aux normes de la déchetterie de Poix du Nord.

Pour l'ensemble de cette compétence, les crédits s'établissent à :

Dépenses	BP 2019
Fonctionnement (hors personnel)	5 281 000
Investissement	126 211
Total	5 407 211

Les recettes liées à la collecte et aux déchetteries s'élèvent à 935 000 € (Hors TEOM).

## F. L'éclairage public

La compétence a été élargie sur l'intégralité du territoire de la CCPM depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016. Suite à la signature de la convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) en 2016, la collectivité a pu investir davantage sur les dernières années afin de réaliser des travaux d'efficacité énergétique.

Dépenses	BP 2019
Fonctionnement	960 000
Investissement	230 000
<b>Total</b>	<b>1 190 000 €</b>

## G. La culture

La CCPM fait partie du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural : une initiative du Conseil Départemental, qui fédère des projets culturels de territoire. Cette communauté de travail a une ambition : développer la culture au plus près des habitants. A noter également, la reconduction du Fonds d'Actions Culturelles (1 000 euros par commune).

Dépenses	BP 2018
Fonctionnement (hors personnel)	182 950

Les recettes estimées 2019 proviennent de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que du Département et s'élèvent à 83 000 €.

## H. Le Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal

Le Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal (CMRI) accueille chaque année plus de 300 enfants encadrés par une équipe pédagogique de 14 professeurs et un coordinateur.

Les crédits budgétaires prévus pour l'année 2019 s'établissent à :

	BP 2019
Fonctionnement (hors personnel)	50 300
Investissement	5 000
<b>Total</b>	<b>55 300 €</b>

Les recettes estimées pour 2019 s'élèvent à 9 500 €uros et correspondent aux produits des inscriptions.

#### I. L'aménagement de l'espace

Les études relatives au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) se poursuivront sur l'année 2019. Les nouvelles procédures de modification POS-PLU seront analysées par le service ADS (Autorisation des Droits du Sol).

Pour l'aménagement du territoire, les crédits budgétaires s'établissent à 41 794 € en fonctionnement (hors personnel) et 10 000 € en investissement.

#### J. Le numérique

Le conseil communautaire du 20 décembre fera l'objet d'une présentation du SDUS, le schéma des usages et des services numériques. Ce schéma présentant la feuille de route de la CCPM dès 2019 sur le numérique, permettra à la CCPM de solliciter des co-financements auprès de la région haut de France, pour la mise en place d'actions concrètes sur le territoire en faveur du numérique. Chaque action sera présentée préalablement au conseil communautaire avant d'être engagée, avec un budget détaillé de l'action.

Afin d'anticiper la réalisation de projets, il est proposé au conseil communautaire d'inscrire au budget primitif les montants suivants :

- En fonctionnement, 170 000 euros en dépense ;
- En Investissement 105 000 euros en dépense.

Comme pour d'autres projets de la CCPM, les actions ne seront engagées qu'après avoir obtenu les cofinancements escomptés.

## K. L'action sociale

### i. Public « personnes âgées »

La caractéristique rurale de notre territoire liée au vieillissement de la population incite à réfléchir à la mise en place et la coordination d'actions à destination des séniors dans le cadre de la démarche Communauté Amie des Aînés (CADA). L'activité physique adaptée à domicile pour les séniors et les personnes handicapées sont des actions prioritaires.

	BP 2019
Fonctionnement (hors personnel)	71 725 €

### ii. Public « personnes handicapées »

L'objectif est la réalisation d'actions à destination des personnes porteuses de handicap avec notamment la mise en place et la coordination du plan d'actions validé par le comité de pilotage du 23/03/2018. Parmi les actions on peut citer l'impression d'un guide ou l'octroi de matériel adapté aux associations sportives.

	BP 2019
Fonctionnement (hors personnel)	5 500
Investissement	3 000
Total	8 500 €

### iii. Public « précaire »

Plusieurs actions sont amenées à être réalisées à destination du public précaire :

- L'instruction des demandes de RSA (Revenu de Solidarité Active) avec suivi des allocataires orientés par le Département et un accompagnement social vers l'emploi ;
- Un diagnostic sur la décence des logements ;
- L'aide à l'insertion ;
- Une aide à l'investissement pour des structures à caractère social.



	BP 2019
Fonctionnement (hors personnel)	77 350
Investissement	10 000
<b>Total</b>	<b>32 750 €</b>

Une participation financière du Département est attendue à hauteur de 88 200 € dans le cadre du suivi RSA.

*iv. Public « gens du voyage »*

La communauté de communes dispose de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Dans cette optique, la CCPM prévoit les crédits nécessaires pour une assistance à maîtrise d'ouvrage et l'acquisition d'un terrain. Les crédits budgétaires en investissement s'élèvent à **24 500 €**.

## V. La politique de communication

La communication de la CCPM s'articule autour de plusieurs axes. L'objectif est d'informer au mieux les usagers des services et les administrés du rôle de la CCPM et des actions qui sont mises en place sur son territoire.

Elle se décompose comme suit :

### ***Le magazine de la CCPM***

La CCPM édite 2 fois par an, un magazine retraçant la politique menée et les actions réalisées. Ce dernier est réalisé avec la participation d'un rédacteur pour le journal. La mise en page, les photos et la création graphique sont réalisées en interne. Le magazine est édité en 25 000 exemplaires et distribué en toutes boîtes dans les communes de la communauté, par les communes ou par un prestataire privé.

*Le coût d'édition du magazine est le suivant pour 2 magazines /an.*

*Rédaction des articles, assistance à la définition des sujets et Interviews : 9000 €*

*Impression des 2 magazines : 18 000 €*

*Distribution des 2 magazines : 12 000 € par an*

*Création graphique : en interne*

### ***La réalisation des supports de communication***

L'une des missions principales du service consiste à réaliser tous les supports de communication à destination des usagers. Il s'agit des différents programmes ou des livrets édités pour la CCPM et pour l'office de tourisme communautaire. Toutes les affiches des manifestations de services sont réalisées en interne, ainsi que tous les flyers, invitations, les logos etc.

La réalisation d'événements divers

Le service communication de la CCPM est chargé de l'organisation avec les services des manifestations diverses organisées par la CCPM (inaugurations, cérémonies des vœux...)

## CAHPITRE III : LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE

Les opérations d'ordre s'élèvent à **742 451 € pour l'année 2019**. Elles apparaissent en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement. Nous distinguons dans le budget principal 3 types d'opérations d'ordre :

- Les amortissements : c'est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation des biens acquis et de dégager des ressources pour les renouveler. Pour 2018 les amortissements s'élèvent à 366 938 € ;
- Une provision pour risque à hauteur de 90 000 € et qui concerne la SEM Thiérache Développement ;
- Une dotation aux amortissements des charges financières à répartir qui correspond à l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé suite à la sortie de l'emprunt Helvetix. La dotation s'élève à 285 512,80 €.